

**Réponse au discours du trône
par M. Shawn Graham,
chef de l'opposition officielle**

le 31 juillet 2003

Extrait officieux du *Journal des débats (hansard)*

[Traduction]

Je commence aujourd'hui par rendre hommage à la lieutenante-gouverneure Marilyn Trenholme Counsell pour son excellent travail, notamment en faveur des enfants du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais aussi vous féliciter, Monsieur le président, d'avoir repris votre charge de président de l'Assemblée législative. Vous avez présidé quatre sessions très animées, et je suis certain que celle-ci le sera tout autant, même si l'expression «chauds débats» aura peut-être un sens plus littéral.

[Original]

Je tiens aussi à remercier notre sergent d'armes, Dan Bussièrès, la greffière, les greffiers adjoints, les commissionnaires et tout le personnel ici, à l'Assemblée législative, qui travaillent très fort pour assurer le meilleur déroulement possible des travaux de l'Assemblée législative.

[Traduction]

La Chambre ne saurait fonctionner sans le travail du personnel de la bibliothèque, des services de traduction et du hansard. Par ailleurs, je pense que nous devrions rendre un hommage spécial au personnel qui, juste en dessous de nous, travaille chaque jour dans la cuisine. Si ce n'était de Marie, nous ne serions pas bien nourris, à la Chambre, et je pense que nous devrions applaudir bien fort les repas maison préparés à notre intention chaque jour de la session.

[Original]

Je souhaite aussi à nos nouveaux pages la bienvenue à l'Assemblée législative. Je souhaite également la bienvenue aux pages qui sont de retour. J'espère qu'ils vivront tous une expérience très positive, et il me fera plaisir de faire plus ample connaissance avec eux au cours de la présente session.

[Traduction]

Nos pages seront peut-être intéressés de savoir que le nouveau député de Fredericton-Fort Nashwaak a été page à la Chambre et qu'il nous a donné la stricte directive de vous traiter avec ménagement. Après tout, dans quelques années, l'un ou l'une d'entre vous pourrait siéger ici, dirigeant les affaires de la province.

Je remercie sincèrement le personnel du Bureau de l'opposition officielle, qui est dans la tribune aujourd'hui, et du Bureau du Parti libéral du Nouveau-Brunswick. Nous avons une équipe forte non seulement ici sur le parquet de l'Assemblée mais aussi dans les coulisses. Nos bureaux pourraient être un peu bondés ces jours-ci, mais, pour ceux et celles d'entre vous qui se souviennent de l'époque où ils pouvaient compter sur les doigts d'une main les membres du personnel, c'est un faible prix à payer. Je suis très fier de notre personnel et je sais qu'il se

donnera entièrement à l'important travail que nous avons à accomplir au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Sans l'aide de ce personnel, nous ne pourrions pas nous acquitter de notre tâche de parlementaires sur le parquet de la Chambre.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux invités qui se joignent à nous aujourd'hui dans la tribune et sur le parquet de l'Assemblée législative. Merci d'être ici en cette journée importante. Je vous suis sincèrement reconnaissant de votre appui et de votre travail.

[Original]

Je souhaite la bienvenue à nos nombreux invités et je suis très fier de l'appui qu'ils nous donnent. Merci d'être ici en cette journée importante et merci de votre appui et de votre travail.

[Traduction]

Nous avons parmi nous aujourd'hui une légende vivante du Parti libéral du Nouveau-Brunswick : Tony Barry. Elle pourrait avoir ici à Fredericton une maison qui porte son nom en raison des efforts qu'elle déploie, mais c'est au cours de la récente campagne électorale que, à titre de chef d'un parti politique, je me suis rendu compte de l'éthique de travail et de la détermination que les membres de notre parti manifestent en faveur des gens du Nouveau-Brunswick. Personne ne bat la charge aussi fort ou aussi rapidement que Tony Barry le fait. C'est avec humilité que je reconnais votre présence ici aujourd'hui, Tony. Merci.

Monsieur le président, vous avez bien assisté à la réception que nous avons donnée l'autre soir à l'occasion de l'ouverture officielle de la Chambre, mais je dois dire que Tony Barry sait drôlement organiser un barbecue d'été. Si vous avez la possibilité de vous y rendre, c'est à ne pas manquer.

Je veux offrir mes sincères remerciements aux gens du comté de Kent, qui m'ont permis d'être leur voix encore une fois à la Chambre à titre de représentant élu de Kent.

[Original]

Les gens de Kent m'ont encore une fois donné la chance d'être leur voix ici, à l'Assemblée législative, pour quatre autres années. C'est la troisième fois que je suis élu pour représenter les citoyens et citoyennes du comté de Kent.

[Traduction]

Plusieurs questions font l'objet de mes efforts quotidiens en faveur des gens de Kent. Les améliorations routières sont une question importante. Voilà pourquoi je cultive une bonne relation de travail avec le nouveau ministre des Transports. Je dois dire que, en faveur des gens de Kent, j'avais une bonne relation de travail avec l'ancien ministre des Transports. J'ai hâte de demander des affectations pour des projets de comté au nom des parlementaires, mais, à titre de député de Kent, je vais pousser extrêmement fort pour m'assurer que les plus de 1 800 km de routes du comté de Kent reçoivent une juste part de l'argent des contribuables et que la population de notre région soit traitée avec justice.

Je voudrais maintenant faire mention de ma femme Roxanne. Roxanne a passé 30 jours en autobus, à visiter tous les coins de la province. Elle a amélioré sa compétence linguistique en

français. Elle parle couramment le japonais mais n'a pas eu tellement l'occasion de s'en servir pendant la récente campagne électorale. Je dois dire que, pour nous deux, la campagne a été une occasion de voir le Nouveau-Brunswick d'une façon qu'il n'est donné à personne d'autre du Nouveau-Brunswick de faire. Nous avons rencontré des gens qui sont venus nous faire part de leurs préoccupations et frustrations mais aussi de leur plaisir de vivre au Nouveau-Brunswick, la meilleure province dans le Commonwealth. La récente campagne électorale a été pour Roxanne et moi un travail d'équipe que nous avons entrepris ensemble et qui nous a beaucoup plu. Merci, Roxanne, de votre engagement.

Je voudrais maintenant exprimer des remerciements particuliers à ma famille. Je viens d'une famille politique, et ce n'est pas un secret. Mon père a été député à la Chambre pendant 31 ans. Je vois, de l'autre côté, que le premier ministre hausse les épaules. En fait, il m'a mentionné une fois que mon père faisait campagne. Je lui ai dit : Mon père est dans la circonscription de Dale Graham, parce que tout le monde là-bas pense qu'il s'agit du Graham qui mène vraiment. Toutefois, encore une fois, il s'agissait d'un travail d'équipe. La possibilité d'avoir des membres de famille qui m'appuient, qui travaillent avec moi et qui me conseillent rend ma tâche de chef de l'opposition officielle d'autant plus facile. Je suis reconnaissant du soutien de ma famille, non seulement mes parents mais aussi mes frères et mes soeurs, auxquels il arrive de lire les journaux et de prendre connaissance des critiques. Il m'est facile d'accepter des critiques, à titre de chef de l'opposition, parce qu'il s'agit du rôle pour lequel nous avons été élus. Par contre, aux yeux des membres de la famille, les critiques sont parfois perçues comme étant personnelles. Cela est plus difficile pour eux, mais je suis sûr que le premier ministre a eu la même expérience et que, avec sa propre famille, il sait de quoi il s'agit. Encore une fois, il s'agit d'un effort de famille, mais je dois dire que je sais gré à la famille élargie à mes côtés ici aujourd'hui, du côté de l'opposition officielle.

Enfin, j'aimerais souligner la présence de nos collègues du caucus.

[Original]

Bienvenue aux membres de notre caucus!

[Traduction]

C'était extraordinaire mardi de voir chacun et chacune d'entre vous accepter officiellement la charge que la population de notre province vous a confiée. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai observé non seulement le retour à l'Assemblée législative de nos députés chevronnés des première banquettes mais aussi l'arrivée de nombreux nouveaux parlementaires, qui, je le prédis, entament une très longue carrière au service des gens du Nouveau-Brunswick. Je crois pouvoir parler au nom des députés de Shediac—Cap-Pelé, de Nigadoo-Chaleur, de Victoria-Tobique et d'Îles-de-Fundy pour dire que nous sommes très fiers de la qualité des gens qui se sont joints à nous ici. Le retour de 7 députés et la présence des 26 parlementaires aujourd'hui sont quelque chose qui non seulement rend humble mais en vue duquel nous avons aussi travaillé très fort pendant très longtemps. Bienvenue dans nos rangs. Bienvenue au service de la population du Nouveau-Brunswick.

[Original]

Quand je vois à quel point l'expérience que vous apportez à la Chambre est de haut niveau et

diversifiée, je sais que nous serons en mesure d'accomplir l'importante mission que nous a confiée la population de la province.

[Traduction]

Favoriser tout ce qui est bon dans notre province, donner un coup de main aux personnes qui ont besoin d'aide et faire en sorte que les gens soient traités avec justice et équité — voilà les principes qui ont guidé notre équipe jusqu'à maintenant et voilà les principes qui guideront chacun et chacune d'entre vous dans l'exercice de ses fonctions de parlementaire.

Je voudrais maintenant aussi féliciter le premier ministre et son caucus. Les gens de notre province lui ont accordé leur confiance, et je lui souhaite de la sagesse, du courage et de la compréhension pour accomplir la tâche très importante qui l'attend. Je voudrais aussi féliciter la députée de Saint John Harbour d'avoir obtenu la confiance des gens de sa circonscription pour un autre mandat.

[Original]

Chaque personne ici aujourd'hui, peu importe son allégeance politique, fait maintenant partie d'une session législative historique qui pourrait devenir l'une des sessions les plus dynamiques dans l'histoire de notre province.

Le 9 juin, les gens du Nouveau-Brunswick ont montré qu'ils étaient convaincus que nous, en tant que partis politiques, avons des leçons à apprendre les uns des autres.

[Traduction]

Le soir des élections, j'ai tendu la main de la coopération au premier ministre et à son caucus pour travailler ensemble afin de faire progresser notre province, car je crois que les choses qui nous unissent en tant que gens du Nouveau-Brunswick l'emportent sur celles qui nous divisent en tant que partis politiques. Nous mettrons cette coopération en pratique au cours de la présente session. Même si nous nous sommes engagés, en tant qu'opposition officielle, à faire preuve de coopération et de collaboration, nous ne sommes pas prêts à appuyer sans réserve toutes les propositions du gouvernement. La coopération doit aller dans les deux sens. En outre, nous croyons que les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à beaucoup plus, puisque nous sommes plus nombreux. Ils veulent que nous obligions le gouvernement à rendre des comptes, mais ils veulent aussi que nous propositions nos propres initiatives positives.

[Original]

Le discours du trône de mardi dernier exposait le plan du gouvernement pour la nouvelle session de l'Assemblée législative. J'ai aujourd'hui le plaisir d'exposer le plan de l'opposition officielle.

Une des priorités absolues de la présente session devra apporter les modifications législatives qui sont nécessaires pour assurer aux gens du Nouveau-Brunswick une réduction des tarifs d'assurance. C'est une nécessité. C'est pour cette raison que nous avons été déçus lorsque nous avons vu le projet de loi mardi. Il ne donne pas les réductions dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin.

[Traduction]

La mesure législative ne fait que rendre le dépôt obligatoire. Elle n'oblige pas à baisser les tarifs. La seule façon dont une réduction de 20 % pourrait avoir lieu — je le souligne : « pourrait » — est si les compagnies d'assurance omettaient de faire dépôt. Les réductions de tarif qui se produiront, s'il y a lieu, seront bien loin du genre d'allègement dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin et bien loin des réductions qui auraient dû se produire à la suite des nouveaux seuils annoncés en juin par le gouvernement actuel. Encore une fois, nous voyons que le gouvernement actuel s'incline devant les compagnies d'assurance. Il a fixé les faibles seuils en question en juin, mais il n'a rien obtenu en retour. Toutefois, le gouvernement obligera maintenant les compagnies d'assurance à faire dépôt. Je regrette, mais ce n'est tout simplement pas suffisant.

Nous, de l'opposition officielle, avons eu l'occasion hier d'entamer le débat sur le principe de la mesure législative que le gouvernement actuel a présentée. Les parlementaires de chaque région de la province ont successivement pris la parole pour raconter les histoires d'horreur qu'ils entendent chaque jour et signaler les nombreux appels téléphoniques qu'ils reçoivent encore de gens dans l'ensemble de la province qui sont victimes des tarifs que pratiquent les compagnies d'assurance et qui sont simplement inacceptables. C'est pourquoi nous, de l'opposition officielle, avons un rôle à jouer.

L'opposition officielle se préoccupe fortement de la question depuis plus de deux ans. C'est pourquoi, en avril, nous avons proposé un plan global qui imposerait par voie législative des tarifs d'assurance réduits. En outre, si les grandes compagnies d'assurance refusaient de coopérer, nous instaurerions un système public d'assurance. Le projet de loi 1 est loin de répondre aux besoins et aux attentes des gens du Nouveau-Brunswick. Nous, de l'opposition officielle, avons hâte de présenter nos propres propositions au cours des prochains jours. Notre plan libéral abordait aussi un certain nombre des questions qui sont à l'origine de la crise actuelle dans le domaine de l'assurance.

Même si un allègement immédiat des tarifs est nécessaire, des mesures doivent aussi être prises afin d'éviter qu'une telle crise de flambée des tarifs d'assurance ne se reproduise. C'est pourquoi, à titre de chef de l'opposition officielle, j'ai eu le plaisir hier de proposer une motion exhortant le gouvernement à créer une Commission de l'assurance. Cette commission aurait un mandat à deux volets. Le premier serait d'étudier la possibilité de créer un système public d'assurance automobile, mis sur pied par les gens du Nouveau-Brunswick à l'intention des gens du Nouveau-Brunswick, ici au Nouveau-Brunswick. Comme deuxième volet, puisque la flambée des tarifs d'assurance ne se limite plus à l'assurance automobile, la commission étudierait aussi l'assurance des biens et l'assurance de la responsabilité civile.

Je demande à tous les parlementaires de voter en faveur de la motion. En tant que parlementaires, c'est notre devoir non seulement de relever les défis d'aujourd'hui mais aussi de prévenir ceux qui pourraient se présenter demain.

[Original]

Je demande à tous les parlementaires de voter en faveur de la motion. En tant que parlementaires, c'est notre devoir non seulement de relever les défis d'aujourd'hui mais aussi de prévenir ceux qui pourraient se présenter demain.

[Traduction]

La question de l'assurance est préoccupante, mais une autre question est ressortie dans les semaines depuis les élections. Le bien-être financier de notre province a des conséquences importantes sur le bien-être de la population de notre province. Depuis les élections, Énergie NB a annoncé un déficit de 77 millions de dollars pour la dernière période financière, et les régies régionales de la santé avertissent qu'elles ne finiront pas l'année avec un solde créditeur. De plus, le nouveau ministre des Finances a donné la directive aux ministères de réduire de 50 millions de dollars leurs budgets actuels de fonctionnement.

[Original]

Compte tenu de tels faits, il est clair que la situation financière de la province correspond peu aux budgets et aux prévisions que le ministre des Finances a présentés en décembre 2002.

[Traduction]

L'annonce de telles réductions coïncide avec le temps où le rapport du premier trimestre est préparé. Il est tout à fait inhabituel qu'un gouvernement encourt un déficit dans le premier trimestre de l'année financière. Pourquoi avons-nous alors besoin de telles mesures correctives? Le premier trimestre a-t-il révélé une tendance alarmante des dépenses en matière de soins de santé, que le gouvernement veut maintenant contrer? Le gouvernement a-t-il déposé un budget de 2003-2004 qui prévoit un excédent de 7 millions de dollars, alors que ce dernier est en réalité sous-doté de 50 millions? Le premier trimestre a-t-il révélé un problème grave de dépenses ou de recettes qui surviendra pendant les deuxième, troisième et quatrième semestres? Voilà les questions auxquelles les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin, et ont le droit, de connaître les réponses.

[Original]

Il incombe au gouvernement de présenter des prévisions et des budgets révisés pour l'année qui vient pour que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent la situation financière de la province.

Le premier ministre a déclaré à maintes reprises son engagement à l'égard de l'obligation de rendre compte. Je demande au premier ministre et à son gouvernement de joindre le geste à la parole et de présenter des états financiers révisés.

[Traduction]

L'opposition officielle demande aussi au gouvernement d'assurer aussi une plus grande reddition de comptes dans le domaine des soins de santé. Le budget annuel du ministère de la Santé constitue le pourcentage le plus élevé du budget provincial du Nouveau-Brunswick. Toutefois, fait plus important, notre système de soins de santé touche la vie de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Ici, dans notre province, les rapports du Comité de l'étude sur les services de santé et du Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé ont tous deux souligné la nécessité d'une plus grande reddition de comptes dans notre système des soins de santé. Les recommandations ont été appuyées au niveau national par le rapport final de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, sous l'égide de M. Romanow. Dans son rapport, M. Romanow recommande l'établissement de l'imputabilité comme sixième principe de la *Loi*

canadienne sur la santé.

[Original]

La *Loi canadienne sur la santé* établit les fondements de l'un des systèmes de santé les plus enviés au monde. Nous devons toujours continuer à renforcer ces fondements.

[Traduction]

J'exhorterais l'Assemblée législative à appuyer l'ajout de l'imputabilité comme sixième principe de la *Loi canadienne sur la santé* et à encourager les autres gouvernements provinciaux au Canada à faire de même. L'imputabilité aujourd'hui pour tous les gouvernements élus assurera l'universalité et l'accessibilité demain pour la population de notre pays.

Au cours de la session qui commence, l'opposition officielle présentera aussi un certain nombre de mesures législatives. Nous déposerons demain une loi modifiant la *Loi sur l'électricité*. L'objet de la mesure législative sera très clair : nous voulons abroger la mesure législative qui permet au Cabinet de vendre la centrale de Coleson Cove.

La question nous a été posée au cours de la récente campagne électorale : Comment un propriétaire privé défendra-t-il les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick? Un propriétaire privé défendra les intérêts des actionnaires de la compagnie. Un propriétaire privé fera passer le profit avant les gens de notre province. Nous l'avons vu : c'est ce qui s'est passé en Ontario et en Alberta. De fait, les gouvernements de ces provinces ont dû faire marche arrière en ce qui a trait à leurs plans prévoyant une plus grande participation du secteur privé dans les marchés de l'électricité.

Coleson Cove représente pas moins du tiers de la capacité de production d'électricité d'Énergie NB. Vendre un élément d'actif aussi important peut grandement compromettre l'accès à l'électricité dans notre province et l'abordabilité de cette électricité. Qu'on ne s'y méprenne pas : le soir des élections, le gouvernement a obtenu 45 % du suffrage, tandis que l'opposition officielle en a obtenu 44 %. Il s'ensuit que le gouvernement doit reconnaître que le débat sur Énergie NB n'est pas aussi polarisé qu'il le pensait. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent continuer de demeurer propriétaires de notre entreprise publique d'électricité, et, à titre d'opposition officielle élue, nous entendons maintenir le débat sur le parquet de la Chambre. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être assurés que les Libéraux, à titre de gouvernement ou d'opposition officielle, ne permettront pas la vente des actifs d'Énergie NB. C'est pourquoi l'opposition officielle présentera un projet de loi pour défendre des tarifs d'électricité abordables pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

Dans les jours qui viennent, nous déposerons d'autres projets de loi. La *Loi sur la protection des bénévoles* limitera la responsabilité des personnes qui consacrent temps et énergie dans l'intérêt de notre province.

J'ai déposé au cours de la dernière session de l'Assemblée législative la *Loi sur la protection des bénévoles*, et les préoccupations sont toujours là. Les bénévoles sont tellement importants pour notre qualité de vie dans la province. En plus d'aider les bénévoles actuels, une telle protection

pourrait encourager la participation d'autres personnes. En outre, puisque la mesure législative offre aux bénévoles une protection couvrant la responsabilité, nous espérons qu'elle fera baisser les tarifs d'assurance responsabilité.

Des gens du Nouveau-Brunswick donnent de leur temps et de leur énergie. Pour ceux qui font du bénévolat dans le domaine de la sécurité publique, le sacrifice est considérable.

[Traduction]

Plus de 5 000 pompiers professionnels et bénévoles servent et protègent les gens du Nouveau-Brunswick, et nous reconnaissons que le service a son prix. Nos pompiers et pompières courent un danger non seulement au moment de l'appel mais aussi plus tard, car leur travail les expose à des toxines et à des produits chimiques qui sont rejetés dans l'atmosphère pendant les incendies. Nous savons que la fréquence de certains types de cancer est malheureusement beaucoup plus élevée parmi les pompiers que dans la population en général, en raison de l'important service qu'ils rendent en notre nom au public.

C'est pourquoi l'opposition officielle présentera une mesure législative qui étendra la couverture de l'indemnité pour les accidents du travail afin d'inclure les pompiers qui développent certains types de cancer liés directement à leur travail, même lorsqu'ils ne sont plus pompiers. Le Nouveau-Brunswick deviendra la cinquième province du Canada à étendre la couverture aux pompiers professionnels et seulement la deuxième province du pays à le faire pour les pompiers bénévoles. Il s'agit d'un premier pas important pour reconnaître la contribution de nos pompiers, et nous, de l'opposition officielle, avons pris l'initiative d'une telle mesure législative. Nous offrons de collaborer avec le gouvernement pour que l'adoption du projet de loi en question devienne une réalité dans la province.

[Original]

Enfin, nous présenterons une mesure législative qui protégera les travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick contre les pratiques déloyales de travail.

Le Québec a mis en vigueur des restrictions qui empêchent actuellement nos compagnies de la construction de travailler dans sa province; pourtant, les entreprises du Québec ne rencontrent pas les mêmes obstacles pour obtenir du travail dans notre province.

Ce qui se produit, c'est que les entreprises québécoises augmentent leurs prix au Québec, où il n'y a pas de concurrence de l'extérieur, et elles viennent dans des provinces comme le Nouveau-Brunswick offrir les prix les plus bas lorsqu'elles présentent des soumissions. Qui perd? Ce sont les travailleurs, les travailleuses et les compagnies du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

L'équité doit marcher dans les deux sens. Les territoires qui veulent imposer des restrictions aux gens du Nouveau-Brunswick devraient se voir imposer les mêmes restrictions au Nouveau-Brunswick. Encore une fois, l'opposition officielle prendra l'initiative, montrera le chemin et défendra les travailleurs et travailleuses de la construction du Nouveau-Brunswick, de sorte qu'ils jouissent de la même protection et capacité de travailler dans d'autres provinces dont jouissent ici les gens provenant d'autres provinces. La mesure législative que nous proposerons

interdira aux entreprises du Québec d'obtenir des contrats de construction financés par les deniers publics jusqu'à ce que les restrictions imposées aux travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick soient abolies au Québec. Nous croyons qu'une telle mesure doit être mise en oeuvre afin d'amorcer les négociations sur un pied d'égalité.

Les mesures législatives en question correspondent à des engagements que nous avons pris envers les gens du Nouveau-Brunswick pendant la récente campagne électorale, et, à titre de parlementaires, nous avons l'obligation de respecter ces engagements. Nous avons hâte de débattre de nombreux autres engagements et questions lorsque l'Assemblée législative reprendra ses travaux à l'automne pour une session plus longue. Dans un esprit de coopération, nous demandons aujourd'hui d'ajourner plutôt que de proroger la Chambre à la fin de la session. Cela permettra aux mesures législatives de demeurer au Feuilleton et d'être discutées par le Comité de modification des lois.

Des rumeurs veulent que, après la session estivale actuelle, l'Assemblée législative ne reprenne pas ses travaux avant le printemps 2004. J'espère sincèrement qu'il ne s'agit que de cela — des rumeurs. J'exhorterais le premier ministre à reconvoquer l'Assemblée législative à l'automne, comme c'est le cas depuis un certain nombre d'années. Premièrement, il y a des facteurs des plus pratiques, comme le budget de capital. Afin de pouvoir profiter pleinement de la saison de construction, les budgets de capital doivent être présentés durant les mois d'hiver.

[Original]

Plus important encore, le premier ministre et ses collègues ont pris beaucoup d'engagements majeurs envers la population du Nouveau-Brunswick. Il leur incombe de revenir à l'Assemblée législative cet automne afin de présenter un discours du trône complet qui expliquera quand et comment ils tiendront leurs promesses.

[Traduction]

Peu après avoir été élu pour la première fois, j'ai reçu de quelqu'un une copie de la citation célèbre d'Edmund Burke, tirée d'un discours qu'il a prononcé devant les gens de sa circonscription : Votre représentant vous doit non seulement son assiduité mais aussi son jugement. Puisque nous nous trouvons aujourd'hui à l'aube de la 55^e législature, cela me rappelle une autre citation d'Edmund Burke : Tout gouvernement — en fait, tout avantage et bénéfice humain, toute vertu et tout acte prudent — est fondé sur le compromis.

À la Chambre, nous avons tous aujourd'hui le devoir de défendre non seulement les intérêts des gens de nos circonscriptions mais aussi les intérêts de notre province et les principes de la démocratie au service desquels nous avons été élus.

J'attends avec intérêt la session actuelle et les autres sessions à venir, car je crois que nous faisons tous partie d'une Assemblée législative qui a l'occasion et la possibilité d'accomplir de grandes réalisations pour notre province. Surtout, je vois d'un bon oeil l'équilibre atteint à l'Assemblée législative, un équilibre historique qui permettra aux gens de notre province de constater que, en collaboration avec le gouvernement élu en place aujourd'hui, nous sommes ici non seulement pour bâtir une meilleure province mais aussi pour défendre les gens du Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup.

